



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببويني

N° 01/SN/2024

AVIS DE RECENSEMENT POUR LE SERVICE NATIONAL
-CLASSE 2027 -

Le Consulat de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Bobigny a l'honneur d'informer les ressortissants de la circonscription consulaire que, conformément aux dispositions de la loi 14-06 du 9 août 2014 relative au Service National, **le recensement des jeunes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007**, est ouvert du **02 janvier au 31 décembre 2024**.

Les intéressés sont priés de bien vouloir se présenter **au siège du Consulat (Bureau du Service National)**, munis des documents suivants :

- Photocopie de la carte nationale d'identité algérienne ou Passeport Algérien Biométrique en cours de validité
- Photocopie recto verso du titre de séjour ou de la carte d'identité française en cours de validité ;
- Deux (02) Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois (délivré par la mairie du lieu de naissance) et copie de l'acte de naissance **12 S** ;
- Photocopie des pages écrites du livret de famille ;
- Six (06) photos d'identité récentes et réglementaires (mentionner nom et prénom au verso) ;
- Certificat de scolarité de l'année en cours.

Ceux qui ont opté pour le service national en France, doivent fournir les documents ci-dessous:

- **Une (01) Photocopie de la Déclaration d'Option (Article 2 Accord algéro-français du 11.10.1983)**, à souscrire auprès du Bureau des affaires militaires de la Préfecture de Bobigny.
- **Deux (02) photocopies du « Certificat des Services » délivré par le Ministère Des Armées Françaises (Article 3 Accord algéro-français du 11.10.1983)**, pour ceux qui ont effectué la Journée Défense et Citoyenneté. **Ce document est à demander au Centre du Service National de Paris Fort Neuf de Vincennes Cours des Maréchaux Case 158 75614 Paris cedex 12**

Horaires de réception (bureau du Service National) :
du mardi au samedi de 8h30 à 13h00 et de 13h45 à 15h00.

